

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU CUSB

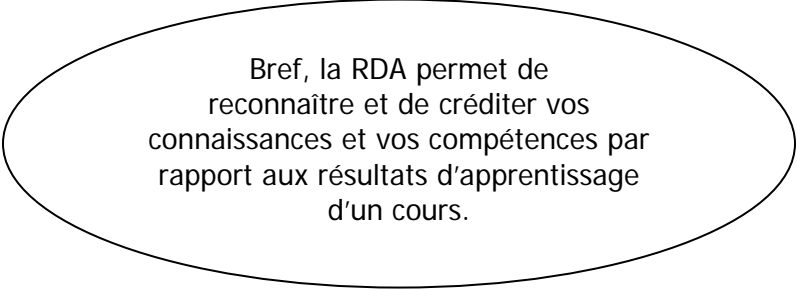
Guide étudiant



Mise à jour mai 2007

I. Définition de la reconnaissance des acquis (RDA)

La RDA est un processus d'évaluation selon lequel un établissement postsecondaire peut reconnaître et créditer des connaissances acquises à l'extérieur d'une salle de classe traditionnelle. Ces connaissances peuvent être acquises, par exemple, dans le cadre du travail ou de la formation professionnelle, d'études personnelles, de bénévolat, de voyages, etc. Ces expériences peuvent avoir comme résultats des connaissances très précises dans certains domaines. Par exemple, on peut avoir acquis des connaissances en comptabilité ou on peut avoir appris à parler une autre langue telle que l'allemand ou l'espagnol. Si ces connaissances correspondent aux résultats d'apprentissage d'un cours de niveau postsecondaire, des crédits peuvent être accordés. Lorsqu'une demande de RDA est traitée, **on met l'accent sur les apprentissages et non sur l'expérience**. Ceux-ci doivent être mesurables et en rapport avec les résultats d'apprentissage d'un cours. La RDA comprend également l'évaluation de cours suivis dans d'autres établissements postsecondaires qui pourraient être l'équivalents de cours au CUSB.



Bref, la RDA permet de reconnaître et de créditer vos connaissances et vos compétences par rapport aux résultats d'apprentissage d'un cours.

II. Bénéfices de la RDA

Vous pouvez bénéficier de la RDA sur plusieurs plans. La RDA

- vous permet d'obtenir un diplôme sans réapprendre ce que vous savez déjà
- peut réduire le coût de vos études
- peut accélérer votre programme d'études
- reconnaît la valeur de vos acquis extrascolaires
- vous permet d'identifier des lacunes dans votre apprentissage
- vous permet de mieux planifier votre carrière et vos études

III. Processus d'évaluation

L'évaluation en RDA se fait par le biais des méthodes suivantes.

A) Équivalences

Ce processus comprend l'évaluation de cours suivis dans d'autres établissements postsecondaires qui pourraient être équivalents à certains cours au CUSB. Un relevé de notes officiel et un plan de cours détaillé doivent être soumis au registraire. Le cours en question doit avoir été suivi au cours des cinq dernières années. De plus, une note minimale de C est exigée.

B) Examens basés sur l'expérience

Les examens basés sur l'expérience sont préparés en fonction des résultats d'apprentissage particuliers des cours et sont conçus pour évaluer un apprentissage de niveau postsecondaire. Ce sont les expertes et experts en la matière, soit les membres du corps professoral, qui font l'évaluation de l'apprentissage afin de déterminer si les crédits seront accordés.

La nature de l'évaluation peut varier d'un cours à l'autre et peut comprendre :

Connaissances théoriques	Connaissances pratiques
examen (oral ou écrit); rapport; dissertation; entrevue; journal de bord; etc.	évaluation de techniques en milieu de travail; simulation; démonstration d'une compétence; observation directe en milieu de travail; présentation d'un produit; etc.

Afin de vous préparer à subir un examen basé sur l'expérience, vous pouvez consulter le plan de cours, le manuel de cours et toute autre ressource pertinente. Cependant, vous devez travailler de façon autonome et être en mesure de remettre vos travaux sans qu'on vous vienne en aide. Il est toujours possible de demander de clarifier des questions.

C) Portfolio

Le portfolio est un document préparé par une apprenante ou un apprenant qui démontre, preuves à l'appui, ses connaissances en fonction des résultats d'apprentissage d'un cours particulier. Le portfolio constitue un excellent moyen de répertorier vos apprentissages extrascolaires, car il met en évidence des apprentissages qui résultent de multiples expériences de vie. Lorsque vous choisissez de démontrer vos acquis par le biais d'un portfolio, l'évaluatrice ou l'évaluateur doit vous avoir fait part, à priori, des critères d'évaluation découlant des résultats d'apprentissage des cours qui font l'objet de la demande de RDA. Lorsque le portfolio est complet, l'experte ou l'expert en la matière doit l'évaluer en fonction de ces résultats d'apprentissage. Il devra porter un jugement sur les preuves soumises afin de déterminer si les crédits seront accordés.

En général, un portfolio doit contenir les éléments suivants :

- page titre
- table des matières
- lettre d'introduction
- objectifs de carrière
- description des acquis par rapport aux résultats d'apprentissage du cours
- pièces justificatives

Dans le cas du portfolio, les preuves que vous fournissez pour démontrer vos apprentissages se regroupent en deux catégories : preuves directes et preuves indirectes.

Preuves directes

Ce sont des produits, des rapports, des articles, des brochures, etc. que vous-même avez produits. Ces documents constituent généralement une source de preuve importante d'apprentissage étant donné que vous en êtes l'auteur. Voici quelques exemples de preuves directes :

- dissertations, histoires, rapports, articles
- vidéocassette d'un discours, d'une conférence, d'un atelier
- échantillons de travail (ex. : dépliant)
- sculptures, peintures, dessins

Preuves indirectes

Ce sont des preuves qui décrivent vos accomplissements. Vos acquis ont donc été vérifiés ou validés par une tierce personne. Il est important de noter que les preuves indirectes doivent confirmer **vos acquis**. Une lettre de recommandation, par exemple, ne constitue pas une preuve d'apprentissage. Voici quelques exemples de preuves indirectes :

- lettre de vérification de la part d'un employeur, d'un enseignant, d'un collaborateur
- prix, mentions élogieuses, médailles, recommandations officielles
- évaluations officielles d'employés écrites par l'employeur
- articles de journaux ou de revues qui décrivent vos accomplissements
- descriptions de conférences, de cours auxquels vous avez assisté
- descriptions de tâches d'un poste que vous avez occupé
- liste de livres que vous avez lus

Lettre de vérification

Une lettre de vérification de la part d'un employeur constitue une source de preuve substantielle pour démontrer vos acquis. Il est important de noter que le signataire doit préciser la nature de votre relation (collègue, superviseur) et doit avoir une connaissance directe de vos expériences de travail. La lettre doit clairement identifier vos apprentissages et commenter sur la qualité et la

quantité de ceux-ci. Enfin, elle doit être écrite sur le papier à en-tête de l'organisme que le signataire représente.

Évaluation du portfolio

L'experte ou l'expert en la matière se pose les questions suivantes lorsqu'il évalue votre portfolio :

- 1) Quelle est mon impression du portfolio à première vue?
- 2) Les résultats d'apprentissage sont-ils mis en évidence? L'apprenante ou l'apprenant a-t-il fait une distinction entre l'expérience et l'apprentissage?
- 3) Les pièces justificatives confirment-elles les apprentissages plutôt que l'expérience?
- 4) Les preuves sont-elles valides? (Correspondent-elles aux résultats d'apprentissage?) La quantité de preuves est-elle suffisante? Les pièces justificatives sont-elles authentiques? Les connaissances de l'apprenante ou de l'apprenant satisfont-elles aux normes courantes ou sont-elles périmées?
- 5) En tant qu'évaluateur, devrais-je accorder les crédits? Refuser les crédits? Demander des clarifications ou des preuves additionnelles? Demander à l'apprenante ou à l'apprenant de se soumettre à une entrevue?

En examinant un portfolio, l'experte ou l'expert en la matière considère plusieurs pièces justificatives afin de contrevalider vos acquis par rapport aux résultats d'apprentissage d'un cours. Par exemple, en plus d'un article dont vous êtes l'auteur, une lettre de vérification d'un employeur ainsi qu'un certificat peuvent servir à démontrer vos apprentissages avec un degré de certitude plus élevé.

V. Étapes à suivre

- 1) Après avoir été admis à un programme au CUSB, rencontrer la conseillère en RDA afin d'obtenir des renseignements sur la façon de faire reconnaître officiellement vos acquis. En consultation avec la conseillère et l'experte ou l'expert en la matière, déterminer les possibilités de RDA. Remplir le **questionnaire préliminaire**.
- 2) L'experte ou l'expert en la matière détermine les cours qui peuvent faire l'objet d'une demande de RDA.
- 3) Présenter une demande officielle à la conseillère en RDA en remplissant le **formulaire** à cet effet. Le règlement des frais doit accompagner la demande (la moitié des frais du cours régulier).
- 4) Rencontrer de nouveau l'experte ou l'expert en la matière afin d'élaborer un plan d'évaluation. Des renseignements concernant les objectifs du cours, et, s'il y a lieu, du matériel d'appui, sont remis.
- 5) Démontrer vos acquis.

En reconnaissance des acquis, on met l'accent sur les apprentissages et non sur l'expérience. Ce qui compte, ce sont les apprentissages qui découlent des expériences.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la RDA, veuillez vous adresser à la conseillère en RDA :

Conseillère en reconnaissance des acquis
Local 1118
Collège universitaire de Saint-Boniface
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Téléphone : (204) 237-1818, poste 202
Télécopieur : (204) 235-4486
Numéro sans frais au Canada : 1 888 233-5112, poste 202

2ecycle@cusb.ca
www.cusb.ca

Sources

PLAR Foundation Workshops, Red River College, 2004

Guidelines for the Canadian PLAR Practitioner, CAPLA, 2000